

République Française
 Département de la Haute-Corse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE - BALAGNE

Séance du 09 février 2026

Délibération n°2026/007

Objet : Demande de financement pour la révision du Document d'Objectif et l'animation du site Natura 2000 FR9412007 « Vallée du Reginu »

Nombre de membres 46			L'an deux mille vingt-six, le neuf février, à 17h30, Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Siège de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne, sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI.
En exercice	Présents	Votants	
46	24	25	Monsieur Joseph SAULI est désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint.
Pour 25	Contre -	Abstentions -	
Présents : ACQUAVIVA Stella – CASALONGA Jérôme – CASANOVA Antone – CECCADI Attilius – COLOMBANI Pierre – D'ORNANO Pierre-Paul – FRANCISCI Paul-Antoine – GUERRIERI Jean-Paul – GUIDONI Martine – LIONS Paul – MALASPINA-GIOCANTI Marie-Dominique – MARCON-VINCENTELLI Jeanine – MARTELLI Camille – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MONTI-ROSSI William – MORTINI Lionel – PINAUD Jean-Michel – POLI Jean-François – ROMANI Sylvie – SALDUCCI Ange – SAULI Joseph – SAULI Charles – TORRACINTA Marcel.			
Absents représentés : POLI Pierre a donné procuration à MARCON-VINCENTELLI Jeanine			
Absents : ANTOLINI Clémentine – ANTONELLI Jean-Toussaint – BANDINI Christian – BASTIANELLI Ingrid – BASTIANI Angèle – BATAILLARD Camille – CANANZI Ange – CAPINIELLI Marie-Josèphe – CASTELLANI Jean-René – COLOMBANI Barthélémy – CUBADDA Charles – GENUINI Benjamin – GUERRINI Antoine – GUIDICELLI Paul – LE GALL Caroline – MARIANI Frédéric – MORETTI Jean-Baptiste – ORSINI Joseph – ORSONI Stéphane – SAVELLI René – TURCHI François.			
Convocation envoyée le : 03/02/2026 Et affichée le : 03/02/2026		Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l'acte le : 10/02/2026	

Le Président rappelle que par délibération n°2025/018 en date du 10 mars 2025, la Conseil communautaire a approuvé le renouvellement de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne en tant que structure porteuse du site Natura 2000 « FR9412007 » Vallée du Reginu » pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2025.

Une structure porteuse agit en qualité de maître d'ouvrage et assure, pour le compte du COPIL, les tâches administratives, techniques et financières afférentes à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre du document d'objectif (DOCOB). En ce sens, elle est la seule bénéficiaire des financements dédiés à ces objectifs.

L'appel à projet 73.13 du Plan Stratégique National (PSN), instruit par l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse porte sur l'élaboration, la révision ainsi que l'animation du DOCOB. Il se clôture le 31 décembre 2026.

Le DOCOB en vigueur a été approuvé par arrêté préfectoral n°2010-349-0003 du 15 décembre 2010. Assurer la révision de ce document permettrait d'adapter les mesures de suivi scientifiques ainsi les mesures de conservation et de communication adapté au monde actuel qui a connu des évolutions certaines depuis quinze ans maintenant. Le montant estimé auprès d'un bureau d'études est de 15 000 € HT auquel s'ajoute l'inventaire ornithologique s'élevant à 20 800 euros.

Le poste d'animateur Natura 2000 est quant à lui pourvu depuis septembre 2018 à hauteur de 50 % d'un ETP.

Le Président propose de solliciter une aide auprès des institutions compétentes pour la révision du DOCOB ainsi que l'animation du site sur la période 2026-2027 selon le plan de financement suivant :

Révision du DOCOB avec inventaire préalable	35 800 € HT
Animation 2026-2027	43 000 € HT
Total	78 800 € HT

Collectivité de Corse	63 040 € HT	80%
CCIRB	18 760 €	20% + TVA

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'opération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter des aides auprès des institutions compétentes pour la révision du DOCOB ainsi que l'animation du site sur la période 2026-2027 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes afférents ;

Fait à L'Île-Rousse, le 09 février 2026

Extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
Joseph SAULI

Le Président,
Lionel MORTINI

